



VALORISER VOTRE ACTIVITÉ



LA REVALORISATION DE VOS TARIFS DE SOINS CONSERVATEURS

Une forte revalorisation des tarifs des soins courants (de 20 à 144%) interviendra dès le 1^{er} avril 2019, puis tout au long de la convention, afin d'encourager les soins conservateurs qui sont la vocation première de la chirurgie bucco-dentaire. Par ailleurs, certains soins essentiels mais non pris en charge, comme le coiffage pulpaire, seront désormais remboursés. Cette revalorisation des tarifs représente un engagement global de l'Assurance Maladie de 704 M€, et une augmentation nette des honoraires des chirurgiens-dentistes de 287 M€ au terme des 5 ans de la convention.

Exemples de soins	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs	% de hausse	Investissement en M€ (AMO+AMC)
Restauration avec ancrage	79,53 €	100 €	+ 25,7%	43
Restauration 2 faces	33,74 €	50 €	+48,2%	136
Restauration 3 faces	40,97 €	65,50 €	+ 59,9 %	189
Inlay/Onlay 3 faces	40,97€	100 €	+ 144,1 %	29
Scellement de sillons (4 dents)	86,76 €	104,11 €	+ 20 %	3

La séance de détartrage a bénéficié d'une revalorisation de 50 % en 2014, elle ne fait donc pas partie des soins concernés par les hausses de tarifs 2019.



PRISE EN CHARGE DE NOUVEAUX ACTES

Coiffage pulpaire

60 €

Consultation d'urgence

23 €



Découvrez votre simulateur d'aide à la codification des actes.

Disponible sur ameli.fr, rubrique chirurgien-dentiste à compter d'avril 2019.